ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Meyer HABIB
Député de la 8ème circonscription des français de l'étranger
Chypre - Grèce - Israël - Italie - Malte - Saint-Marin - Turquie - Vatican
Membre de la Commission des Affaires étrangères

Paris, le 9 octobre 2015

Chère Madame la Ministre,

Le 11 juin dernier, je vous écrivais pour vous demander de saisir le Parquet au sujet d'un appel au boycott d'une marque de produits casher, publié sur le réseau social Facebook par l'ancien député communiste Jean-Claude Lefort. Dans cette publication, Jean-Claude Lefort, par ailleurs président de l'Association France-Palestine Solidarité (AFPS), fer de lance de la campagne illégale dite boycott-désinvestissement-sanctions (BDS), appelait, à la veille du Ramadan, à boycotter les feuilles de brick prétendument « israéliennes » de la marque SOFRABRICK, en réalité un produit casher fabriqué par une entreprise établie à Garges-lès-Gonesse dans le Val-d'Oise. Cette affaire a suscité un grand émoi dans l'opinion, particulièrement dans la communauté juive. A titre d'illustration, ma publication sur le réseau Facebook à ce sujet a été vue plus de 250 000 fois en quarante-huit heures.

Quatre mois ont passé. Aucune suite n'a été donnée à cette affaire et malgré ma demande expresse d'être tenu informé, et je n'ai pas reçu de réponse de votre part.

Le boycott de produits casher ou en provenance d'Israël n'est pas un acte insignifiant, loin s'en faut ! Je me permets respectueusement de vous rappeler que le génocide des Juifs d'Europe par les Nazis a commencé par des appels au boycott des « produits et commerces juifs ». Je rappelle aussi, douloureusement, que c'est un supermarché casher que Coulibaly a pris pour cible pour exprimer sa haine de la France, des Juifs et d'Israël?

Au-delà de l'affaire Lefort, dont je m'étais fait l'écho auprès de vous, une multitude d'actions de boycott d'Israël ont été conduites sur le sol national. Force est de constater que souvent le Parquet, pour des raisons incompréhensibles, s'abstient d'agir. Le boycott d'Israël échappe à toute rationalité ! Ainsi, en juin 2015, un groupe d'étudiants de l'Université de Tel-Aviv s'est vu refuser des créneaux de visite au Louvre et à la Sainte Chapelle alors que, sur les mêmes créneaux exactement, un groupe d'Abu Dhabi a obtenu une réponse immédiatement positive. La gravité des faits a justifié que le préfet de la Région Ile-de-France saisisse le Parquet de Paris. En juin 2015, toujours, le Collectif « urgence Palestine 95 » a intimé par courrier à toutes les pharmacies du Val d'Oise de boycotter le groupe pharmaceutique TEVA, leader mondial des médicaments génériques. En septembre, le Sénateur Loïc Hervé de Haute-Savoie m'a informé d'une campagne de boycott virulente menée par AFPS 74 en particulier contre la marque de téléphonie française SFR, au seul motif que le Président directeur-général du Groupe Numericable-SFR est franco-israélien et juif ! Je joins au présent courrier un cliché de cette campagne, que vous puissiez juger de sa violence et son caractère antisémite.

Madame la Ministre, il y a urgence ! Le boycott est illégal. La discrimination en raison de l'origine ou de la religion est illégale. La publication de propos de haine est illégale. De grâce, donnez des instructions claires

Assemblée nationale : 126, rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP - Tél. : +33 1 40 63 01 15 - mhabib@assemblee-nationale.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

aux magistrats et engagez les actions qui s'imposent pour faire respecter la loi. A ce jour, la zone grise d'insécurité juridique qui entoure ces actions de boycott d'Israël produit des conséquences catastrophiques. L'inaction du Parquet favorise un climat d'impunité qui laisse prospérer la campagne BDS dans l'illégalité et banalise, notamment auprès des plus jeunes, l'idée que boycotter et discriminer Israël, pourtant seule démocratie qui partage nos valeurs dans une région dévastée, serait une option légitime et tolérée par la loi. Elle n'est pas légitime et ne peut être tolérée! Et que dire d'ailleurs, si vous me permettez cet aparté, de ces députés de votre majorité, dont certains socialistes, qui financent sur leur réserve parlementaire le BDS ? La réalité est terrible. Aujourd'hui, des Français juifs sont pris pour cible au nom de la haine d'Israël. A Toulouse, à Paris, on a tué des Français parce que juifs, des commerces ont été attaqués, des synagogues assiégées, il y a un an on a scandé « mort juifs » Place de La République. Le boycott n'est pas qu'une infraction à la loi, c'est une faute morale ! Car dans le même temps, pendant que les organisations antisionistes s'acharnent à boycotter Israël, des centaines de milliers de personnes sont massacrées en Syrie et en Iraq, des femmes sont mises en esclavage, des Chrétiens crucifiés, des sites du patrimoine mondial de l'humanité pulvérisés dans un silence assourdissant ! Pour les antisionistes, une seule obsession : Israël et les Juifs.

Madame la Ministre, pas plus tard qu'hier vous accompagniez au Camp des Milles, le Président de la République, qui a pris l'engagement solennel de faire de « toute inspiration raciste ou antisémite une circonstance aggravante pour une infraction ». De fait, quand il s'agit de discrimination, de racisme, d'antisémitisme, aucun acte n'est anodin. Chacun affaiblit la République, et l'affaiblit d'autant plus s'il est laissé sans réponse. Ces dérives ne sont pas seulement une menace pour ceux qui en sont les victimes, elles portent atteinte au pacte républicain. Cette exigence transcende les lignes partisanes, elle n'est ni de droite, ni de gauche. Les discriminations fragilisent jusqu'à la possibilité pour la communauté nationale de continuer à vivre ensemble, dans le respect et l'amour des valeurs qui fondent la République. N'est-ce pas aussi pour cette raison que le Président de la République a érigé la lutte contre le racisme et l'antisémitisme en Grande cause nationale pour l'année 2015 ? N'est-ce pas pour cette raison que le gouvernement auquel vous appartenez a adopté un plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme? Or, comme le Premier ministre l'a rappelé sans ambiguïté dans son allocution du 13 janvier à l'Assemblée nationale : la haine d'Israël, dont le boycott est l'expression la plus flagrante, c'est le visage du nouvel antisémitisme !

Tout cela, ce ne sont que de belles paroles. Il est temps de passer aux actes ! Faire vivre ces engagements, faire vivre la loi, faire vivre la République ! Le temps presse !

Compte tenu des enjeux, je rendrai cette lettre publique, ainsi que la précédente.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Meyer HABIB

PJ : lettre du 11 juin 2015

Copie au Président de la République
Copie au Premier ministre

Madame Christiane Taubira
Garde des Sceaux
13, place Vendôme
75001 Paris